



Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Commission de l'immigration et du statut de réfugié et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

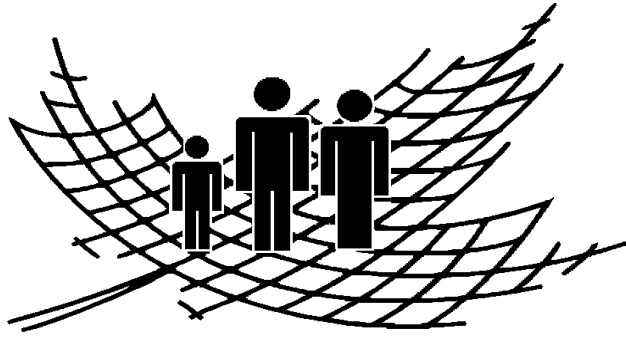
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-12

ISBN 0-660-61151-1



Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Budget des dépenses 2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

SECTION I : Messages

A. Message du président	1
B. Déclaration de la direction	4

SECTION II : Vue d'ensemble de l'organisation

A. Mandat, rôles et responsabilités	5
B. Objectifs du programme	6
C. Facteurs externes influant sur l'organisation	7
D. Dépenses prévues de l'organisation	8

SECTION III : Plans, résultats et ressources

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	9
B. Objectif des secteurs d'activité	9
C. Description des secteurs d'activité	10
D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	11

SECTION IV : Initiatives horizontales.....29

SECTION V : Renseignements financiers.....31

SECTION VI : Autres renseignements

A. Législation et règlements connexes appliqués	33
B. Autres rapports	33
C. Renseignements complémentaires	33
D. Processus de la CISR	34

Index.....39

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Dépenses prévues de l'organisation	8
Tableau 3.1	Dépenses prévues et équivalents temps plein	9
Tableau 3.2	Principaux engagements en matière de résultats	11
Tableau 3.3	Revendications déferées, réglées et en instance	14
Tableau 3.4	Revendications en instance	14
Tableau 3.5	Appels interjetés, finalisés et en instance	15
Tableau 3.6	Appels en instance	15
Tableau 3.7	Enquêtes et examens des motifs de détention conclus.....	18
Tableau 3.8	Nombre total d'enquêtes et d'examens des motifs de détention.....	18
Tableau 5.1	Coût net du programme pour l'année visée par le Budget des dépenses	31
Tableau 5.2	Plan de dépenses	31
Tableau 5.3	Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité	31

A. MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Ce rapport décrit nos plus récentes réalisations et présente nos priorités et nos objectifs principaux pour les trois prochaines années.

La CISR est le plus grand tribunal administratif au Canada. Ses décisions influent directement sur la vie, la liberté et la sécurité des personnes qui comparaissent devant elle. Cette année, ses trois sections – la Section du statut de réfugié (SSR), la Section d'appel de l'immigration (SAI) et la Section d'arbitrage – ont rendu environ 50 000 décisions sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés.

En 1999-2000, les hauts niveaux de rendement ont été maintenus, la productivité des trois sections a été élevée et les délais moyens de traitement ont été réduits. Parallèlement, la CISR a maintenu son engagement envers la qualité et la cohérence du processus décisionnel.

L'arrivée de quatre navires transportant presque 600 ressortissants chinois au large des côtes de la Colombie-Britannique à l'été de 1999 a posé à la CISR, et particulièrement à son bureau régional de Vancouver, des problèmes urgents. Les examens des motifs de détention pour la Section d'arbitrage dans la région du Pacifique ont été dix fois plus nombreux par suite de la décision du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de détenir presque 500 de ces nouveaux arrivants. De plus, les 457 revendications du statut de réfugié déferées ont représenté l'équivalent de presque deux mois de travail additionnel pour la SSR. Le fait que la plupart des revendicateurs concernés étaient détenus dans des installations à l'extérieur de Vancouver, où est situé le bureau de la CISR de la région du Pacifique, a intensifié le problème que pose l'accroissement du nombre de revendications reçues. Cette situation a créé des problèmes logistiques liés, par exemple, à la

réinstallation temporaire des décideurs ainsi qu'aux déplacements et à la disponibilité des conseils et des interprètes.

La CISR a réagi de façon transparente et efficace, malgré les pressions considérables exercées sur les ressources, financières et humaines, liées à ce type d'intervention. La Commission et ses partenaires ont commencé à établir des plans d'urgence en prévision de l'arrivée éventuelle d'autres navires.

La CISR examine actuellement les répercussions d'une récente décision de la Cour d'appel fédérale concernant l'obligation de la CISR de faire traduire toutes ses décisions conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Elle avait comme pratique de traduire automatiquement les décisions établissant un précédent et toutes les autres, sur demande, dans les 72 heures suivant la réception de la demande. La CISR a commencé à élaborer un plan d'action pour donner suite à la décision de la Cour fédérale. Entre temps, elle a entrepris de se conformer à l'esprit de la décision et de la loi en traduisant les décisions additionnelles, en fonction de ses ressources actuelles.

De plus, la CISR continue de participer activement au processus de révision de la législation. Un groupe de travail de la CISR fournit encore à la ministre de Citoyenneté et Immigration Canada et aux fonctionnaires de CIC des renseignements et des conseils pratiques au sujet de l'incidence possible de certaines propositions législatives sur les opérations de la CISR.

Récemment, il y a eu une augmentation marquée du nombre de revendications du statut de réfugié déferées à la SSR. Cette augmentation ne se limite pas au Canada. En effet, les pays d'accueil de l'Europe de l'Ouest ont également enregistré un accroissement du nombre de revendications reçues pendant les dernières années. Les tendances migratoires internationales semblent indiquer que cette augmentation se maintiendra au cours des prochaines années. Par conséquent, les prévisions de la CISR pour la période de planification tiennent compte de ce phénomène. La CISR est déterminée à réaliser des initiatives visant à mieux gérer son volume

de travail et à accroître sa productivité, mais il est peu probable que celles-ci compensent entièrement l'accroissement inattendu du nombre de revendications du statut de réfugié.

Nos objectifs stratégiques pour les prochaines années démontrent notre volonté de réaliser notre vision qui est de traiter chacun simplement, rapidement et équitablement. Notre premier objectif est de réduire nos délais moyens de traitement. Notre deuxième objectif est d'améliorer la qualité et la cohérence de notre processus décisionnel. Notre troisième objectif est d'accroître notre productivité et de réduire le nombre de cas en instance.

La CISR continuera d'établir des objectifs concrets et tangibles pour réduire ses délais de traitement et travailler de façon plus efficace. Parallèlement, nous maintiendrons notre engagement à respecter la dignité de chaque personne qui comparaît devant la Commission en rendant, avec célérité, des décisions équitables.

La CISR est une organisation relativement jeune qui a beaucoup évolué au cours de ses dix premières années. Comme la mondialisation s'accroît et que le monde est de plus en plus un village planétaire, il est raisonnable de s'attendre à relever des défis encore plus grands au cours de la prochaine décennie. Je suis toutefois persuadé que nous pourrons faire face à ces défis.

Peter Showler
Président

B. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nicole Senécal
Directeur exécutif

Date



Vue d'ensemble de l'organisation

A. MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Mandat et rôles

Le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) lui est confié aux termes de la Partie IV de la *Loi sur l'immigration*.

La CISR :

- statue sur les revendications du statut de réfugié présentées au Canada;
- agit à titre de tribunal d'appel indépendant pour entendre les appels interjetés contre le rejet de demandes parrainées de résidence permanente, et de mesures de renvoi, et les appels interjetés par la ministre au cours d'une enquête;
- fait fonction d'arbitre en ce qui concerne les enquêtes en matière d'immigration et l'examen des motifs de détention.

La CISR a pour mission, au nom de tous les Canadiens, de rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

L'énoncé de vision de la CISR est celui-ci : Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation, nous formerons ainsi un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.

La CISR est déterminée à promouvoir les valeurs suivantes : excellence dans la prestation des services; valorisation des personnes; communication ouverte, franche et opportune; gestion appropriée, souple et responsable; collaboration efficace.

Responsabilités

Le président rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est le premier dirigeant de la CISR, et cinq personnes relèvent de lui.

Le directeur exécutif fait fonction d'administrateur en chef des opérations de la CISR et à ce titre, il est responsable des opérations et de l'administration globale de la CISR. Le directeur exécutif est aussi directement responsable des résultats du secteur d'activité Gestion et services généraux, dont les dépenses prévues s'élèvent à 40 millions de dollars et les équivalents temps plein (ETP) à 252. Le siège de la CISR est à Ottawa. Il y a des bureaux régionaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver, et des bureaux de district à Ottawa et à Calgary.

Le vice-président de la Section du statut de réfugié (SSR) – qui se compose d'environ 180 décideurs nommés par le gouverneur en conseil – est responsable des résultats du secteur d'activité Détermination du statut de réfugié. Les dépenses prévues s'élèvent à 47,7 millions de dollars et les ETP à 670.

La vice-présidente de la Section d'appel de l'immigration (SAI) – qui se compose de 27 décideurs nommés par le gouverneur en conseil – est responsable des résultats du secteur d'activité Appels en matière d'immigration. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,2 millions de dollars et les ETP à 70.

La directrice générale de la Section d'arbitrage – qui se compose de 28 décideurs nommés conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* – est responsable du secteur d'activité Enquêtes et examens des motifs de détention. Les dépenses prévues s'élèvent à 4 millions de dollars et les ETP à 48.

De plus, il y a un vice-président adjoint responsable du perfectionnement professionnel.

B. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de la CISR est de satisfaire aux obligations définies dans la *Loi sur l'immigration* dont le Canada doit s'acquitter en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié à titre de signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et du *Protocole de 1967* s'y rapportant.

C. FACTEURS EXTERNES INFLUANT SUR L'ORGANISATION

Contexte international La situation des réfugiés dans le monde continue de préoccuper les pays d'accueil. En janvier 1999, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a évalué à quelque 21,5 millions le nombre de personnes relevant de sa compétence. Les pays européens ont connu une augmentation généralisée du nombre de revendications reçues. Les conflits internes, les guerres civiles et les violations des droits de la personne représentent seulement une partie des facteurs expliquant la migration continue et massive d'un nombre si élevé de personnes dans le monde.

Le Canada continue son travail en vue de protéger ceux qui ont vraiment besoin de sa protection et de maintenir l'équilibre délicat entre offrir cette protection et assurer l'intégrité de son système d'immigration et de son processus de détermination du statut de réfugié.

Contexte canadien La politique relative aux immigrants et aux réfugiés au Canada fait encore l'objet d'un débat et de l'attention des médias. Les décisions rendues par la CISR ont une incidence directe sur la vie, la liberté et la sécurité de ceux qui comparaissent devant celle-ci. Compte tenu du caractère variable et imprévisible de sa charge de travail, la CISR doit constamment rendre des décisions de façon efficiente. L'équité est une autre constante tout aussi importante.

L'arrivée de ressortissants chinois sur les côtes de la Colombie-Britannique a entraîné, au bureau de la CISR à Vancouver, une fluctuation considérable de la charge de travail, qui a donné lieu à un déplacement des cas existants au sein du bureau à Vancouver et au détournement des ressources des autres régions. La situation a une incidence considérable sur les ressources de la CISR dans la région. De plus, elle a mis à l'épreuve la capacité de la CISR de réagir aux situations prioritaires avec efficacité et souplesse tout en protégeant l'intégrité du système. Comme la CISR n'a pas de contrôle sur les circonstances entourant un tel afflux, elle doit évaluer de près les conséquences de ces événements, sa capacité d'y réagir et la nécessité de mettre un mécanisme sur pied si la situation se présente de nouveau. On a constaté que ce type de migration est une tendance observée de plus en plus fréquemment à l'échelle internationale.

Les questions touchant les immigrants et les réfugiés retiennent davantage l'attention du public qui se montre intéressé à comprendre la complexité inhérente au processus de détermination du statut de réfugié et à pouvoir faire part de ses vues sur la politique relative aux immigrants et aux réfugiés. La CISR accorde beaucoup d'importance aux attentes et aux préoccupations du public lorsqu'elle planifie les mesures à prendre et examine ses processus.

Révision de la législation

Comme il a été mentionné dans le RPP de l'année dernière, la CISR continue de participer activement à la révision de la législation sur l'immigration. Elle continue de fournir à la ministre de Citoyenneté et Immigration Canada et à ses fonctionnaires des renseignements et des conseils pratiques sur l'incidence de propositions législatives particulières sur les opérations de la CISR.

D. DÉPENSES PRÉVUES DE L'ORGANISATION

Tableau 2.1 Dépenses prévues de l'organisation

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	81,9	85,9	80,3	79,6
Total du Budget principal des dépenses	81,9	85,9	80,3	79,6
Rajustements des dépenses prévues**	3,8	11,0	11,0	11,0
	85,7*	96,9	91,3	90,6
Plus : Coûts des services reçus sans frais	12,0	11,9		
Total des dépenses prévues	97,7	108,8		
Équivalents temps plein (ETP)	1 043	1 040	1 040	1 040

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements de 1999-2000 permettent de tenir compte des approbations obtenues depuis l'exercice de mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et d'intégrer les initiatives budgétaires. Pour 2000-2001 et les années ultérieures, les rajustements prévus tiennent compte des coûts supplémentaires de traduction.



Plans, résultats et ressources

A. DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)

Tableau 3.1 Dépenses prévues nettes et équivalents temps plein

	Prévisions de dépenses 1999-2000		Dépenses prévues 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003	
	\$ millions	ETP	\$ millions	ETP	\$ millions	ETP	\$ millions	ETP
Détermination du statut de réfugié	46,7* •	664	47,7	670	47,7	670	47,7	670
Appels en matière d'immigration	5,0* •	69	5,2	70	5,2	70	5,2	70
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,0* •	47	4,0	48	4,0	48	4,0	48
Gestion et services généraux	29,0* •	263	40,0**	252	34,4**	252	33,7**	252
Total	85,7* •	1 043	96,9	1 040	91,3	1 040	90,6	1 040

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. • Il a été corrigé subséquentement au dépôt des RPP en Chambre.

**Pour 2000-2001 et les années ultérieures, les dépenses tiennent compte des coûts supplémentaires de traduction prévus.

B. OBJECTIF DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Détermination du statut de réfugié

L'objectif de ce secteur d'activité est de statuer sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes au Canada.

Appels en matière d'immigration

L'objectif de ce secteur d'activité est d'entendre les appels de :

- certaines personnes qui se sont vu refuser l'admission au Canada ou dont on a ordonné le renvoi du Canada;
- citoyens canadiens ou de résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le statut de résident permanent au Canada;
- la ministre contre une décision de l'arbitre.

Enquêtes et examens des motifs de détention

L'objectif de ce secteur d'activité est :

- ❑ de procéder à des enquêtes sur des personnes qui ne seraient pas admissibles au Canada ou qui pourraient en être renvoyées;
- ❑ d'examiner les motifs de détention de personnes détenues pour des raisons liées à l'immigration.

Gestion et services généraux

L'objectif de ce secteur d'activité est :

- ❑ d'appuyer la CISR dans ses délibérations;
- ❑ de l'aider à accroître sa capacité de rendre des décisions judiciaires, équitables et cohérentes le plus rapidement possible.

C. DESCRIPTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Détermination du statut de réfugié

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre au Canada de remplir ses obligations en tant que signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et au *Protocole de 1967* s'y rapportant, soit de protéger les personnes qui craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques. À cette fin, la Section du statut de réfugié statue sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui se trouvent déjà au Canada. La détermination du statut de réfugié à la CISR s'applique exclusivement aux revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui sont arrivées au Canada et dont le cas a été déféré à la CISR par CIC.

Appels en matière d'immigration

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre aux citoyens canadiens et aux résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le droit d'établissement au Canada ainsi qu'à des personnes qui se sont vu refuser l'admission au pays ou ont été frappées d'une mesure d'expulsion du Canada d'être entendus par un tribunal quasi judiciaire. Ainsi, la Section d'appel entend les appels interjetés contre le rejet de demandes de résidence permanente parrainées, contre des mesures de renvoi visant des résidents permanents, des réfugiés au sens de la Convention ou des personnes munies d'un visa en cours de validité, ainsi que les appels interjetés par la ministre

contre la décision d'un arbitre d'accorder l'admission ou de ne pas prendre une mesure de renvoi.

Enquêtes et examens des motifs de détention

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à garantir la sécurité de la société canadienne et, à cette fin, à procéder à des enquêtes sur des personnes demandant l'admission à un point d'entrée au Canada, ou sur des personnes considérées comme étant non admissibles ou pouvant être renvoyées, et à procéder à l'examen des motifs de détention des personnes détenues à des fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi.

Gestion et services généraux

Ce secteur d'activité assure des fonctions de soutien aux trois autres secteurs en fournissant à la Commission des processus de gestion et des services administratifs efficaces comme les politiques, les procédures et la technologie.

D. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS, RÉSULTATS ESCOMPTÉS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES CONNEXES

La CISR a pris les engagements suivants :

Tableau 3.2 Principaux engagements en matière de résultats

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :
rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi	<input type="checkbox"/> le nombre de cas réglés par chaque section <input type="checkbox"/> l'antériorité des cas et le nombre de cas en instance <input type="checkbox"/> le coût par cas <input type="checkbox"/> les délais de traitement <input type="checkbox"/> le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale <input type="checkbox"/> un processus décisionnel cohérent
être un tribunal administratif d'avant-garde	<input type="checkbox"/> l'utilisation novatrice et optimale de la technologie <input type="checkbox"/> des initiatives de gestion des cas <input type="checkbox"/> le perfectionnement professionnel <input type="checkbox"/> la reconnaissance d'autres personnes et organisations, tant à l'échelle nationale qu'internationale
être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada	<input type="checkbox"/> une approche intégrée à la gestion du portefeuille <input type="checkbox"/> la faculté de réagir aux questions d'actualité <input type="checkbox"/> les relations efficaces avec les clients et intervenants (autres tribunaux administratifs et organismes gouvernementaux)

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

1. Rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi

Résultats escomptés

Les résultats escomptés par rapport au premier engagement en matière de résultats pour les secteurs d'activité Détermination du statut de réfugié, Appels en matière d'immigration et Enquêtes et examens des motifs de détention figurent ci-après.

Détermination du statut de réfugié

Dans les dernières années, la Section du statut du réfugié (SSR) a considérablement augmenté son rendement. Une productivité élevée allée à un nombre stable de revendications déferées par CIC (revendications reçues) ont permis à la SSR de réduire de façon constante le délai moyen de traitement et le nombre de cas en instance. Ces résultats se sont reflétés dans les prévisions pour 1999-2000 du RPP de l'an dernier.

Toutefois, en 1999-2000, le nombre de revendications reçues a augmenté de 24 % par rapport aux projections et le total pour 1999-2000 devrait maintenant dépasser les 31 000 revendications. Cette hausse est attribuable à des ressortissants provenant d'un large éventail de pays sources traditionnels, ce qui laisse entendre qu'il pourrait s'agir d'une hausse non temporaire.

Comme conséquence directe de cette augmentation importante du nombre de revendications reçues et d'une productivité quelque peu moins forte que prévue, il est peu probable que la SSR puisse atteindre les résultats déjà prévus. L'ampleur du changement dans le nombre de revendications reçues se répercutera sur tous les autres résultats prévus.

L'an prochain, la SSR se concentrera sur le renforcement et le maintien d'une productivité accrue. Elle continuera d'examiner tous les moyens possibles pour améliorer le traitement des cas. Toutefois, il y a des limites à ce qui peut être fait. Il n'est pas possible, seulement au moyen d'améliorations apportées à la productivité, de compenser pour d'importants volumes inattendus de nouveaux revendicateurs du statut de réfugié.

Les résultats prévus, qui figurent ci-dessous, ont été établis d'après les niveaux prévus de revendications reçues et les ressources disponibles actuelles. Il n'a pas été tenu compte des incidences attribuables à des modifications possibles de la législation.

Il faut souligner que le nombre de revendications reçues est un facteur externe qu'il n'est pas possible de contrôler et qui est très difficile à prévoir. C'est seulement après coup que l'on peut voir clairement dans quelle mesure les prévisions étaient correctes.

**Revendications
déférées**

D'après la tendance observée pendant six ans, le RPP de l'an dernier a prévu un nombre annuel de 25 000 revendications reçues en 1999-2000 et au cours des deux années suivantes. Compte tenu du fait que le nombre de revendications reçues en 1999-2000 dépassera vraisemblablement 31 000, le nombre prévue pour 2000-2001 s'élève à 32 000 et à 29 500 cas pour chacune des années suivantes.

**Revendications
régliées**

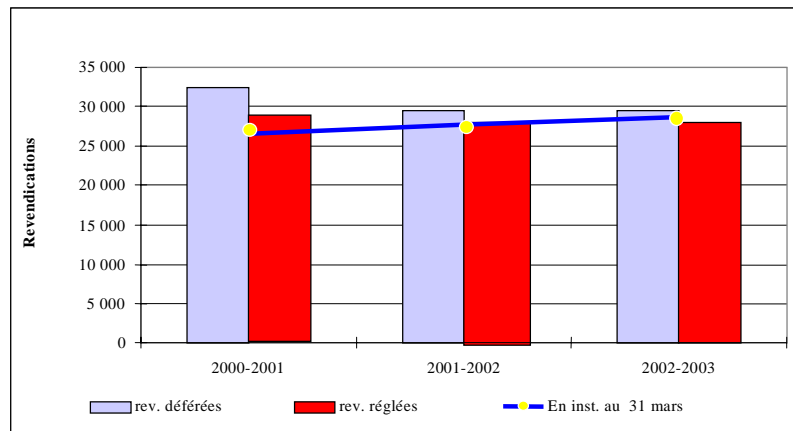
Compte tenu des ressources actuellement disponibles, la SSR prévoit régler 29 500 revendications en 2000-2001 et 29 000 en 2001-2002 et en 2002-2003. Ces prévisions sont similaires au nombre de revendications reçues prévues. Le nombre de revendications réglées chaque année sera presque équivalent au nombre beaucoup plus élevé de revendications reçues chaque année. Toutefois, le nombre de cas en instance ne sera pas réduit, ce qui empêchera de réduire le délai de traitement.

Cas en instance

En raison de l'importante hausse du nombre de revendications reçues et d'une productivité quelque peu moins forte que prévue, il y aura vraisemblablement 28 000 cas en instance à la fin de

2000-2001, 28 500 à la fin de 2001-2002 et 29 000 à la fin de 2002-2003. La situation idéale aurait été d'avoir entre 16 000 et 20 000 revendications en instance, ce qui représente de six à huit mois de travail.

Tableau 3.3 • Revendications déferées, réglées et en instance



• Il a été corrigé subséquemment au dépôt des RPP en Chambre.

Tableau 3.4 Revendications en instance

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
En inst. 1 ^{er} avril	25 500	28 000	28 500
Rev. déferées	32 000	29 500	29 500
Rev. réglées	29 500	29 000	29 000
En inst. 31 mars	28 000	28 500	29 000

Délais de traitement

Si le nombre de revendications reçues était resté à 25 000 par année, la SSR aurait été en voie de régler ses revendications dans un délai moyen de traitement de huit mois d'ici le dernier trimestre de 1999-2000. Toutefois, compte tenu du nombre de revendications prévues de 32 000 en 2000-2001 et de 29 500 au cours des deux années suivantes, on prévoit un délai de traitement de 11 mois au cours de chacun des trois prochains exercices.

Coût par revendication

Le coût moyen par revendication réglée en 2000-2001 devrait se maintenir à 2 400 \$.

Décisions infirmées par la Cour fédérale

À l'instar de l'an dernier, le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale devrait demeurer à moins d'un pour cent au cours des trois prochains exercices.

Appels en matière d'immigration

Appels interjetés

Les prévisions pour les trois prochaines années présentées dans le dernier RPP ont été révisées. On prévoit maintenant que la SAI recevra 4 800 appels au cours de 2000-2001, 4 600 en 2001-2002 et 4 400 en 2002-2003 (par rapport aux 4 000 appels prévus dans le dernier RPP pour la période de 1999-2000 à 2001-2002). Il y a eu une augmentation marquée du nombre de demandes de visas d'immigrant présentées à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) par des membres de la catégorie des parents de 1997-1998 à 1999-2000. Il s'agit d'un des facteurs importants qui ont contribué à un accroissement du nombre d'appels interjetés devant la SAI.

Appels finalisés

La SAI devrait finaliser 4 500 appels en 2000-2001 et 4 600 appels en 2001-2002 et en 2002-2003.

Appels en instance

On prévoit que le nombre d'appels en instance ne diminuera pas au cours de la période de trois ans, en raison de l'augmentation prévue du nombre d'appels interjetés.

Tableau 3.5 Appels interjetés, réglés et en instance

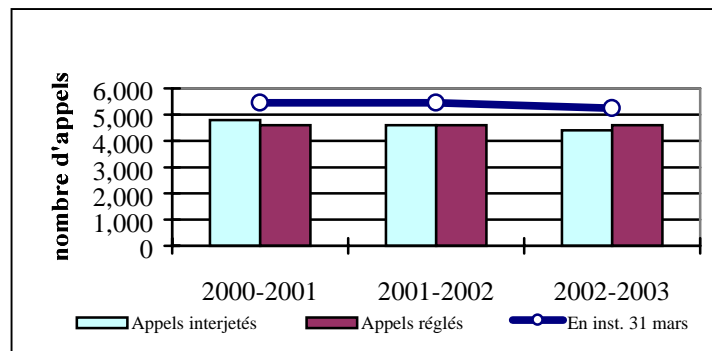


Tableau 3.6 Appels en instance

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
En inst. 1 ^{er} avril	5 200	5 550	5 550
Appels interjetés	4 800	4 600	4 400
Appels réglés	4 500	4 600	4 600
En inst. 31 mars	5 550	5 550	5 350

Délai de traitement

Dans le dernier RPP, on prévoyait que la SAI maintiendrait un délai de traitement inférieur à neuf mois en supposant que 4 000 appels seraient interjetés par année. Cet objectif a été dépassé malgré l'augmentation de dix pour cent du nombre d'appels

interjetés pour s'établir à 4 400. Avec l'augmentation prévue du nombre d'appels interjetés, la SAI va maintenir le délai de traitement à moins de neuf mois au cours de 2000-2001.

Coût par appel

En 2000-2001, le coût moyen par appel réglé devrait se maintenir à 1 650 \$.

Décisions infirmées par la Cour fédérale

Le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale devrait demeurer peu élevé au cours des trois prochains exercices. La Cour fédérale devrait, à l'instar des dernières années, infirmer moins d'un pour cent de toutes les décisions de la SAI.

Approche cohérente

Le président de la CISR est habilité par la *Loi sur l'immigration* à donner des directives en vue de promouvoir la qualité, la cohérence et la transparence du processus décisionnel. Même si elles ne lient pas les décideurs, les directives aident ces derniers à s'acquitter de leurs tâches en vertu de la *Loi sur l'immigration*, en leur donnant des indications lorsqu'ils doivent traiter des cas portant sur des questions importantes ou complexes, ou sur une ambiguïté dans la Loi. Les directives sont fondées sur la jurisprudence, les lois et les politiques pertinentes. Les trois premières séries de directives, diffusées pour aider les commissaires de la SSR, ont reçu un accueil très favorable sur la scène internationale et ont inspiré d'autres processus de détermination du statut de réfugié. De plus, les *Directives sur la détention* ont été diffusées en 1998 en vue de contribuer à rendre le processus décisionnel plus transparent dans les cas d'examen des motifs de détention.

Après de longues consultations internes et externes, la CISR prévoit terminer la première série de directives pour la SAI au printemps de 2000. Les *Directives sur les appels de mesures de renvoi fondées sur l'article 70* données par le président aideront les commissaires de la SAI à exercer leur compétence discrétionnaire lorsqu'un résident permanent appelle d'une mesure de renvoi, en particulier en ce qui a trait à l'imposition possible d'un sursis et aux conditions des sursis. La CISR mettra en œuvre un plan de formation des commissaires et diffusera les directives au public et aux intervenants. La CISR fera également une

évaluation continue de l'incidence et de l'efficacité des directives.

Enquêtes et examens des motifs de détention

Enquêtes conclues

En 1999-2000, la Section d'arbitrage devrait avoir conclu 4 000 enquêtes. Ce nombre devrait augmenter à 4 500 au cours de chacun des trois prochains exercices.

Examens des motifs de détention conclus

En 1999-2000, la Section d'arbitrage devrait avoir conclu 14 870 examens des motifs de détention, ce qui dépasse largement les prévisions de 8 500 indiqués dans le dernier RPP. Cette augmentation est largement attribuable à l'arrivée de près de 600 migrants chinois à Vancouver. (En vertu de la *Loi sur l'immigration*, une personne détenue a droit à un examen des motifs de détention dans les quarante-huit heures qui suivent la mise en détention par CIC, puis dans la période de sept jours qui suit l'expiration de ce délai et, par la suite tous les trente jours.) L'incidence de ces arrivées a été ressentie à l'échelle nationale : en raison de l'augmentation de la charge de travail, des arbitres d'autres régions ont dû être envoyés à Vancouver pour prêter main-forte à leurs collègues.

Dans ses prévisions pour 2000-2001, la Section d'arbitrage prévoit conclure 21 050 examens des motifs de détention. (Cette prévision tient compte de la possibilité qu'il y ait un autre flux migratoire dans la région de la Colombie-Britannique de même ampleur qu'en 1999-2000, et suppose, à des fins de statistique, que les détentions se poursuivront, dans la plupart des cas, tout au long de l'année 2000-2001.)

De plus, compte tenu de décisions rendues récemment par la Cour fédérale, la Section d'arbitrage s'attend à une nette augmentation du nombre d'examens des motifs de détention concernant les personnes détenues en prison, suite à un crime, ou détenues par les autorités de l'Immigration suite à une infraction de la *Loi sur l'immigration*. Lorsqu'un détenu s'est vu accorder une libération conditionnelle de jour ou a été autorisé à sortir sans surveillance, la Section

d'arbitrage devra examiner les motifs de détention, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'immigration*.

Tableau 3.7 Enquêtes et examens des motifs de détention conclus

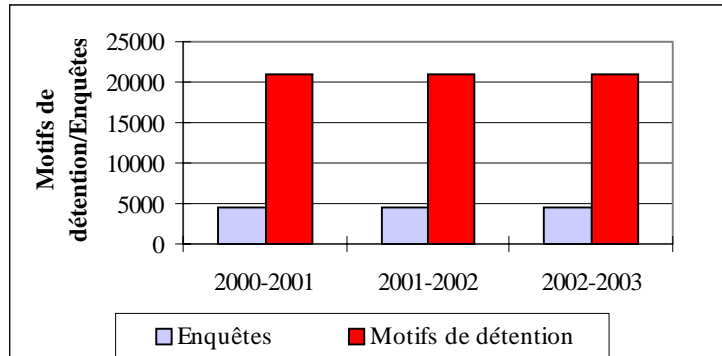


Tableau 3.8 Nombre total d'enquêtes et d'examens des motifs de détention

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enquêtes	4 500	4 500	4 500
Examen des motifs de détention	21 050	21 050	21 050
Total	25 550	25 550	25 550

Coût par enquête et par examen des motifs de détention

En 2000-2001, le coût moyen d'un examen des motifs de détention devrait s'élever à environ 300 \$ et le coût moyen par enquête, à environ 500 \$.

Activités connexes à l'échelle de la CISR

En continuant d'accorder la priorité aux résultats particuliers de chacun des secteurs d'activité, la CISR entreprendra un certain nombre d'activités qui transcendent tous les secteurs d'activité en vue de rendre, avec célérité, des décisions éclairées, conformément à la Loi.

Les activités appuient les objectifs stratégiques de la CISR suivants :

- ❑ réduction du délai de traitement;
- ❑ amélioration de la qualité et de la cohérence;
- ❑ accroissement de la productivité et réduction du nombre de cas en instance.

Amélioration de la qualité et de la cohérence

Lorsqu'il a établi les tribunaux administratifs, le Parlement avait parmi ses principaux objectifs de promouvoir un moyen efficace et souple d'administrer la justice administrative. En conséquence, la CISR s'est constamment employée à mettre l'accent sur la réduction du temps passé à l'étape de l'audience et de la prise de décisions. Fidèle à ces efforts, la CISR prend de nouvelles initiatives en vue d'améliorer la gestion globale de ses cas, en tenant compte de tous les aspects du traitement des cas, y compris des activités antérieures et postérieures à l'audience.

Pendant la période de planification, la CISR mettra en œuvre un nouveau cadre de gestion des cas. Ce cadre appuiera l'approche de la CISR à l'égard de la gestion des cas, favorisera la cohérence dans les processus, réduira les délais de traitement et permettra de mieux définir les responsabilités. Les processus et les procédures de la Commission seront conçus de façon à améliorer les délais, la qualité du travail et le service à la clientèle. Les bureaux régionaux de la CISR utilisent déjà des méthodes améliorées de gestion des cas qui reflètent les principes du nouveau cadre de gestion des cas.

Les composantes de base du cadre de gestion des cas sont, notamment :

Triage, sélection du processus approprié et rationalisation

La CISR continuera d'améliorer l'évaluation des cas au tout début du processus en fonction de leurs caractéristiques spécifiques afin de les diriger vers le processus approprié. Cette étape comprend la sélection des cas devant faire l'objet d'une audition complète ou d'une audition courte, du processus accéléré, du mode alternatif de règlement des conflits et d'autres processus spécialisés. Les cas seront acheminés vers le processus le plus efficace pour les régler et ainsi réduire leur délai de traitement. De plus, la CISR établira de nouvelles mesures en vue de rationaliser le traitement des cas, d'éliminer et/ou de regrouper des étapes du processus.

Traitement parallèle

Des mesures de traitement des cas seront prises pour permettre d'effectuer le travail de façon simultanée plutôt que dans un ordre séquentiel. On pourra ainsi accroître la rapidité d'exécution du travail et fournir un service grandement amélioré à la clientèle. Le délai de traitement s'en trouvera réduit sans porter atteinte à la préparation des cas ou au temps requis pour la prise de décisions.

Normes de rendement

Le cadre de gestion des cas comportera des étapes et des échéances qui permettront à la CISR de suivre de près et d'évaluer le rendement de façon continue, et de prendre des mesures correctives, s'il y a lieu.

Projet du système de gestion des cas

La CISR implémente un nouveau logiciel pour appuyer ses activités de gestion opérationnelle et stratégique. Une équipe de projet a été mise sur pied afin d'acquérir et de mettre en œuvre un nouveau Système de gestion des cas (SGC) qui remplacera le Système de suivi des appels et des revendications et le Système de suivi des cas d'arbitrage.

Le SGC a pour but d'améliorer la prestation des services à la CISR, grâce à une gestion des cas plus efficace. Un nouveau système mieux adapté aux besoins des utilisateurs permettra de réduire les délais de traitement et de mieux partager l'information. Grâce au nouveau SGC, les utilisateurs pourront travailler dans un contexte dirigé par les événements plutôt que dans un contexte de surveillance du cheminement des dossiers. Lorsque le SGC sera pleinement mis en œuvre, il contribuera à accélérer le traitement de ces cas.

Le nouveau système sera utilisé partout à la Commission et pourra accueillir jusqu'à 1 000 utilisateurs. Le Conseil du Trésor a approuvé le financement du projet, dont la date d'implémentation est prévue pour la fin de 2001.

Réduction du délai de traitement

À la CISR, un engagement envers la qualité signifie que nos décisions doivent être équitables et perçues comme telles. Une décision de qualité à la CISR suppose que le décideur s'est préparé de façon compétente pour l'audience et qu'il a relevé les faits pertinents, la législation applicable et la jurisprudence au moment de tirer ses conclusions, qui sont ensuite communiquées aux parties dans une décision éclairée. Une décision de qualité suppose aussi que les processus utilisés pour en arriver à la décision sont justes, transparents et compris par les parties. La qualité exige également la rapidité d'exécution.

Un grand nombre de facteurs contribue à la qualité de nos décisions. Par exemple, la préparation des cas, la recherche pour la SSR, les avis juridiques et les services de gestion en général sont tous essentiels à la prise de décisions de qualité.

La CISR veut être équitable à l'égard des intéressés, préserver l'intégrité du processus et la crédibilité de son travail. Ainsi, dans la mesure du possible, les cas semblables seront traités selon un processus semblable. La CISR continuera de s'efforcer de réduire au maximum les incohérences et les écarts qui ne sont pas justifiés par une explication raisonnable.

La CISR adoptera les mesures suivantes pour améliorer la qualité et la cohérence de ses décisions.

Politiques sur les cas types

En vue de faciliter l'examen en profondeur et efficace des questions qui se présentent dans plusieurs cas, la CISR peut décider de sélectionner un échantillonnage représentatif de cas qui seront traités comme des cas types. Ainsi, par suite de l'afflux soudain de revendicateurs roms hongrois, la SSR a appliqué le concept des « cas types » en vue d'établir une documentation de base à jour sur les conditions en Hongrie et de mieux cerner les principales questions de droit soulevées par les faits en question. Elle a utilisé les nombreux documents de recherche de la Direction des recherches de la CISR ainsi que des éléments de preuve présentés par des témoins cités par le conseil de la ministre et le conseil du revendicateur. La CISR élabore une politique sur les

cas types pour étendre cette approche aux trois sections.

Suivi et encadrement

Dans le cadre du système actuel d'examen du rendement de la CISR, on s'attend à ce que tous les gestionnaires assurent le suivi du travail du personnel qu'ils supervisent, que ce soit par l'observation directe ou par l'examen permanent de leur rendement en vue d'assurer la qualité, de veiller au respect des normes de rendement et de définir des moyens permettant d'améliorer le travail. De plus, on s'attend à ce que tous les gestionnaires donnent à tout le personnel une orientation claire sur les façons les plus efficaces de s'acquitter de leurs fonctions ainsi qu'une rétroaction opportune sur les aspects qui posent problème et pour lesquels des mesures correctives sont requises.

Accroissement de la productivité et réduction du nombre de cas en instance

La productivité influe directement sur le délai moyen de traitement. La CISR a un devoir envers les Canadiens d'améliorer sa productivité avec ses ressources humaines et financières actuelles. La célérité est essentielle. La CISR pourra accroître sa productivité en adoptant des pratiques exemplaires. Le nouveau cadre de gestion des cas et le système de gestion des cas, déjà décrits, sont deux initiatives clés qui aideront la CISR à réaliser son objectif d'accroître sa productivité et de réduire le nombre de cas en instance.

Gestion des audiences

La CISR élaborera également des mesures pour contrôler plus efficacement sa gestion des audiences. Afin de rationaliser le processus, la CISR essaiera de réduire au minimum les retards occasionnés par les personnes qui comparaissent devant une de ses trois sections, leur conseil ou le conseil de la ministre.

Les initiatives de gestion des cas déjà décrites contribueront également à réduire les délais de traitement, à accroître la productivité et à réduire le nombre de cas en instance.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

2. Être un tribunal administratif d'avant-garde

La section suivante énonce les résultats escomptés et les activités connexes à l'échelle de la CISR qui aideront celle-ci à respecter son engagement de former un tribunal administratif d'avant-garde.

Utilisation novatrice et optimale de la technologie

Vidéoconférence

La CISR utilise actuellement la vidéoconférence pour tenir des audiences et des réunions, mener des enquêtes et exécuter des examens de motifs de détention et pour assurer la formation. Elle élabore actuellement une politique afin d'orienter les décisions portant sur une utilisation appropriée de cette technologie et de fournir un cadre favorisant une approche uniformisée au niveau national. Les intervenants internes et externes ont fourni une précieuse rétroaction lors des consultations qui ont eu lieu à l'automne sur l'ébauche de politique. La politique sera finalisée et mise en œuvre à l'été 2000.

Initiatives de gestion des cas

Traitement prioritaire

La CISR donne un traitement prioritaire aux cas des revendicateurs détenus. Étant donné que les ressortissants chinois arrivés par navires en Colombie-Britannique ont été détenus dans des installations en dehors des zones habituelles d'opération, les personnes qui participent aux audiences sur la détermination du statut de réfugié ont dû se rendre à ces installations et instituer de nouvelles pratiques et procédures pour s'adapter à cette situation. Les efforts concertés de la CISR, de CIC et des représentants de la communauté juridique ont permis de tenir des audiences sur place. En collaboration avec les intervenants, la CISR continuera d'étudier de nouvelles façons d'assurer le traitement en priorité des revendications du statut de réfugié dans les cas où des personnes sont mises en détention.

Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)

Le MARC a pour objectif de tenter de régler des cas sans audience officielle, en ayant recours à des approches plus informelles, moins antagonistes et plus consensuelles, comme la médiation. Le MARC est conforme à la vision de la CISR de traiter chacun simplement, rapidement et équitablement.

Un projet pilote sur le MARC a démarré en juillet 1998 au bureau régional de la SAI à Toronto en vue traiter les appels en matière de parrainage. Un comité consultatif formé de représentants du barreau, de consultants en immigration et de CIC a fait des suggestions sur la mise en œuvre et la poursuite de cette initiative. Les résultats de ce projet pilote ont été très positifs. La SAI procède à la mise en œuvre du MARC au niveau national. Le bureau régional de Toronto utilise désormais le MARC pour traiter certains types d'appels en matière de parrainage. Au printemps 2000, le MARC sera mis en œuvre au bureau de Vancouver, puis au bureau de Montréal.

Perfectionnement professionnel

Plan national d'apprentissage

À titre de tribunal administratif d'avant-garde, la CISR élabore chaque année un plan national d'apprentissage en vue de promouvoir et d'appuyer les objectifs stratégiques en matière de formation. Ce plan, qui vise à répondre aux besoins changeants en formation des décideurs et des employés de la CISR, est conçu pour améliorer la qualité et la cohérence des décisions de la CISR, réduire la durée du processus décisionnel et accroître la productivité de l'ensemble du tribunal. Les aptitudes et connaissances particulières que les employés de la CISR doivent posséder pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques sont précisées dans le plan.

Ce plan comprend un solide cours de formation initiale, d'une durée de trois semaines, à l'intention des commissaires nouvellement embauchés, complété par un programme de suivi au moyen de séances d'encadrement et en salles de classe. De plus, la Commission élabore actuellement à l'intention des commissaires un programme de formation personnalisée et continue qui permettra à un mentor

désigné, travaillant avec la Direction générale du perfectionnement professionnel et la haute direction de la Commission, de déterminer avec plus d'exactitude les besoins personnels des commissaires. Ce programme offrira une méthode plus personnalisée et complète pour évaluer les besoins en perfectionnement professionnel des commissaires et répondre plus précisément à ces besoins.

En plus de leur formation initiale et du programme personnalisé continu, tous les commissaires continueront d'assister, tous les mois, à des programmes permanents de perfectionnement professionnel sur des questions de fond et de procédure liées aux audiences. Par exemple, les commissaires de la SSR auront des cours leur permettant d'évaluer si les revendicateurs du statut de réfugié bénéficient de la protection de l'État, de déterminer les incidences de la violence familiale dans les revendications fondées sur le sexe, les meilleures façons de traiter avec un conseil difficile, comment obtenir de l'information d'une manière précise et efficace ainsi que des techniques d'interrogatoire efficaces. Les commissaires de la SAI assisteront à des séances de formation sur la façon de statuer sur les appels en matière de parrainage suite à des refus pour des raisons d'ordre financier, sur l'octroi de mesures spéciales dans les appels de refus pour des raisons médicales, et sur l'application des directives du président (en voie d'élaboration) sur les appels de mesures de renvoi. Finalement, la formation des arbitres portera sur l'application des dispositions législatives visant les criminels reconnus ainsi que les criminels de guerre et terroristes présumés, sur les questions de détention et sur les motifs de décision.

Reconnaissance des particuliers et des organisations sur la scène nationale et internationale

Groupe de consultations intergouvernementales (GCI)

Depuis 1992, la CISR participe activement aux travaux du groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine, sous l'égide du GCI, qui a son siège social à Genève, en Suisse. Le groupe de travail se rencontre deux fois par an et compte actuellement 16 États membres. C'est une tribune où les représentants des

États peuvent échanger leurs meilleures pratiques sur la gestion des renseignements sur les pays d'origine et échanger l'information en tant que telle. Depuis décembre 1998, le Groupe de travail est présidé par le délégué canadien (de la CISR). Celui-ci assurera la présidence du groupe pendant les six premiers mois de 2000. De plus, la CISR a été choisie pour être l'hôte de la prochaine réunion qui aura lieu à Ottawa en juin 2000. Environ 30 délégués venant de 16 États participeront à cette réunion.

Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)

La CISR continue de jouer un rôle important dans les travaux de l'AIJAR. Le Canada a été reconnu par les représentants des Nations Unies et les délégués étrangers pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir les meilleures pratiques parmi les décideurs de la communauté internationale qui traitent de questions relatives aux réfugiés. La CISR est membre du comité directeur chargé de planifier la conférence de l'AIJAR, qui aura lieu en octobre 2000 à Berne, en Suisse. La Commission continue de fournir des avis spécialisés dans les discussions sur des questions de fond en droit des réfugiés soulevées par l'AIJAR.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

3. Être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration au Canada

La CISR est l'un des nombreux partenaires qui contribue à tracer le système d'immigration. Elle continuera de déployer des efforts constants pour contribuer à tracer le système en faisant preuve d'innovation. La section suivante énonce les résultats escomptés et les activités connexes à l'échelle de la Commission conformes à cet engagement.

Approche intégrée de la gestion du portefeuille

Rôle dans la révision de la législation

La réforme législative entreprise par Citoyenneté et Immigration Canada est une initiative importante qui aura une grande portée sur les activités de la CISR. La Commission continuera de participer activement au processus de révision de la législation pour fournir notamment à CIC une évaluation des répercussions, sur le plan des activités et des ressources, de certaines propositions législatives sur le travail des trois sections de la CISR.

Réceptivité aux questions d'actualité

Plans d'urgence

La CISR renforcera sa faculté de réagir aux questions d'actualité, comme l'afflux par bateaux de migrants chinois, en mettant en place des plans d'urgence. Pour ce faire, la CISR devra mettre au point d'autres moyens en vue de recruter des décideurs, d'établir des mécanismes pour obtenir des ressources financières et humaines, et d'instaurer et de maintenir des voies de communication efficaces avec des intervenants comme CIC, le barreau de la province, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les organisations non gouvernementales (ONG).

Relations efficaces avec les clients et les intervenants

Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)

Le CCPP est composé de représentants d'organisations non gouvernementales clés, de l'Association du barreau canadien, d'associations d'avocats en immigration et du HCR. En 1999, le mandat du comité a été révisé pour mettre davantage l'accent sur son rôle de consultation, améliorer les liens avec les groupes de consultation régionaux, et renforcer l'importance du comité à titre de forum pour échanger de l'information et trouver des solutions à des questions d'intérêt mutuel. La CISR continuera d'utiliser cette importante tribune pour tenir des discussions et des consultations sur des questions d'intérêt national.

Un projet novateur et concerté visant à répondre aux besoins particuliers des revendicateurs du statut de réfugié qui ne sont pas représentés par un avocat est en cours d'élaboration. La CISR et le Conseil canadien pour les réfugiés travaillent sur un projet pilote qui consistera notamment à élaborer des documents conviviaux pour les revendicateurs non représentés, ainsi que des documents pour les ONG désireuses de représenter des revendicateurs.

Conduite des commissaires

En octobre 1999, la CISR a diffusé le *Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires*. En janvier 1995, la CISR était le premier tribunal administratif fédéral à établir une procédure de traitement des plaintes du public concernant la conduite des commissaires. Le Protocole de 1999 a été publié conformément à la volonté de la CISR d'améliorer sans cesse ses modes de fonctionnement. Il est reconnu dans le Protocole que des normes de conduite élevées sont exigées des agents de l'État qui, comme les commissaires de la CISR, se sont vu confier la responsabilité de rendre des décisions quasi judiciaires qui influent profondément sur la vie de personnes. Le Protocole part du principe selon lequel une institution publique comme la CISR se trouve renforcée par un processus de traitement des plaintes accessible, rapide et efficace. Conformément à son engagement d'améliorer sans cesse ses modes de fonctionnement, au cours de la prochaine année, la CISR appliquera le Protocole et en assurera le suivi.

IV

Initiatives horizontales

Fonction moderne de contrôleur

La CISR a eu le plaisir d'être acceptée comme organisme pilote dans le projet de modernisation de la fonction de contrôleur. À titre d'un des onze ministères et organismes qui participent à ce projet pilote, la CISR sera l'une des pionnières de cette initiative menée à l'échelle du gouvernement. En plus d'appuyer la vision de la CISR de former un tribunal administratif d'avant-garde, cette initiative permettra de mettre à profit l'expérience précieuse de la CISR dans d'autres petits organismes qui entreprennent de moderniser leurs fonctions de contrôleur.

La fonction moderne de contrôleur suppose une saine gestion des ressources et un processus décisionnel efficace. Cette fonction fournira notamment aux gestionnaires et aux parlementaires des renseignements intégrés d'ordre financier et non financier. À cette fin, la CISR mettra en œuvre la Stratégie d'information financière (SIF) le 1^{er} avril 2000. Initialement, l'objectif était de modifier les systèmes d'information financière pour répondre aux exigences de la SIF. Cependant, en 2000-2001, la CISR mettra l'accent sur l'adaptabilité de ses politiques et pratiques financières pour appuyer un modèle de comptabilité utilisé dans le secteur privé.

La CISR évalue actuellement la capacité de la fonction moderne de contrôleur. En 2000-2001, elle utilisera les résultats de ce rapport pour concevoir un plan d'action qui guidera ses futurs efforts de modernisation.

Renseignements financiers

5.1 Coût net du programme pour l'année visée par le Budget des dépenses

(en millions de dollars) Commission de l'immigration et du statut de réfugié	
Dépenses prévues	96,9
<i>Plus : Services obtenus sans frais</i>	
Installations fournies par TPSGC	8,8
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	3,1
Coût net du programme pour 2000-2001	108,8

5.2 Plan de dépenses*

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Détermination du statut de réfugié	46,7	47,7	47,7	47,7
Appels en matière d'immigration	5,0	5,2	5,2	5,2
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,0	4,0	4,0	4,0
Gestion et services généraux**	29,0	40,0	34,4	33,7
Dépenses nettes du programme	85,7	96,9	91,3	90,6

*Les chiffres ont été arrondis; leur somme peut donc ne pas être égale au total.

**Pour 2000-2001 et les années ultérieures, les données tiennent compte des coûts supplémentaires de traduction prévus de 11 millions de dollars.

5.3 Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

	Prévisions de l'utilisation 1999-2000	Utilisation prévue 2000-2001	Utilisation prévue 2001-2002	Utilisation prévue 2002-2003
Détermination du statut de réfugié	664	670	670	670
Appels en matière d'immigration	69	70	70	70
Enquêtes et examens des motifs de détention	47	48	48	48
Gestion et services généraux	263	252	252	252
Total pour l'organisme	1 043	1 040	1 040	1 040

VI

Autres renseignements

A. Législation et règlements connexes appliqués

Loi sur l'immigration (L.R.C. 1985, c. I-2, dans sa version modifiée)

Règles de la section du statut de réfugié (DORS/93-45)

Règles de la section d'appel de l'immigration (DORS/93-46, dans leur version modifiée)

Règles de la section d'arbitrage (DORS/93-47)

B. Autres rapports

Rapport sur le rendement pour 1998-1999

Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Rapport sur le rendement pour 1997-1998

Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999

Rapport sur le rendement pour 1996-1997

Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998

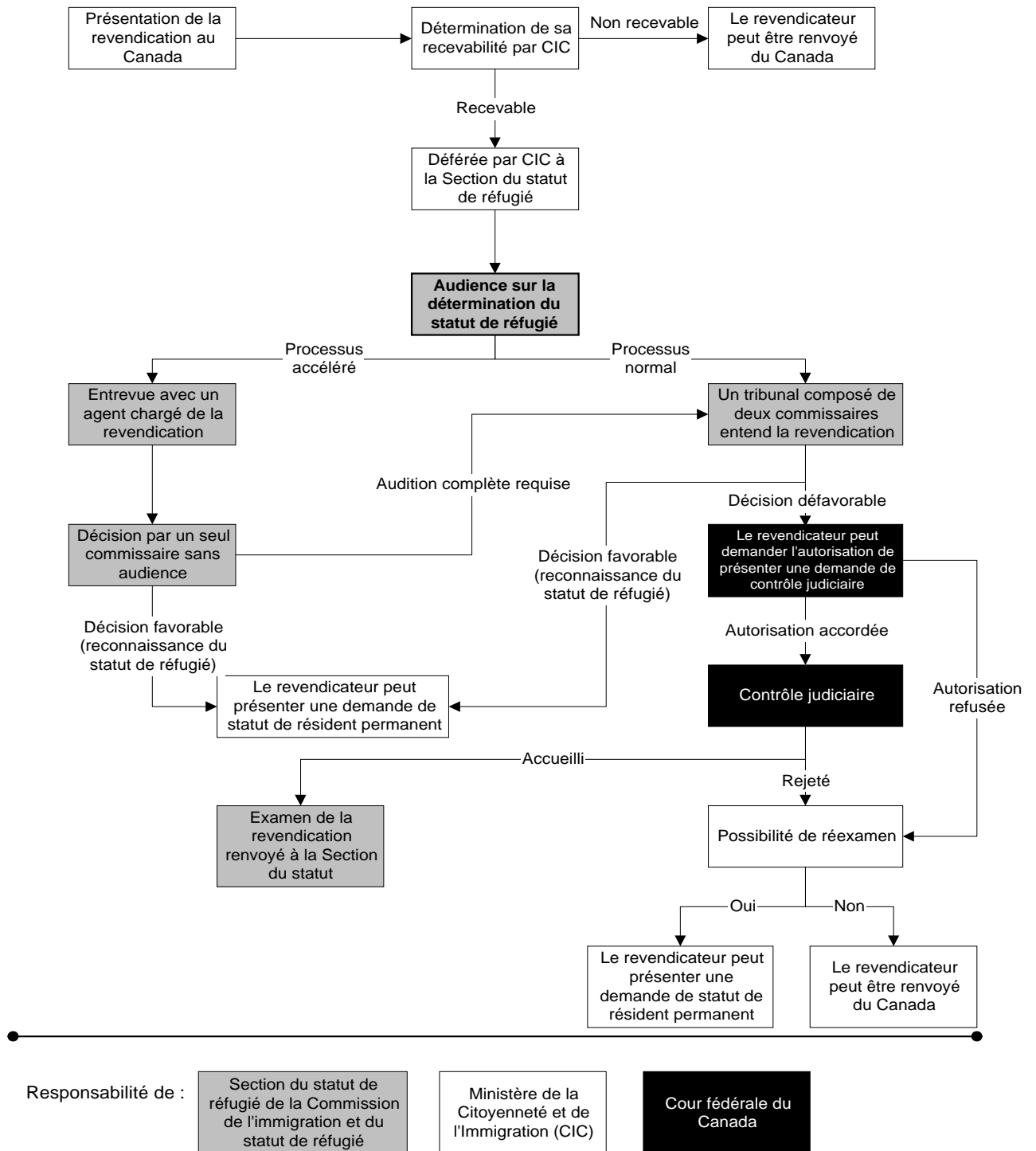
Rapport sur le rendement pour 1995-1996

C. Renseignements complémentaires

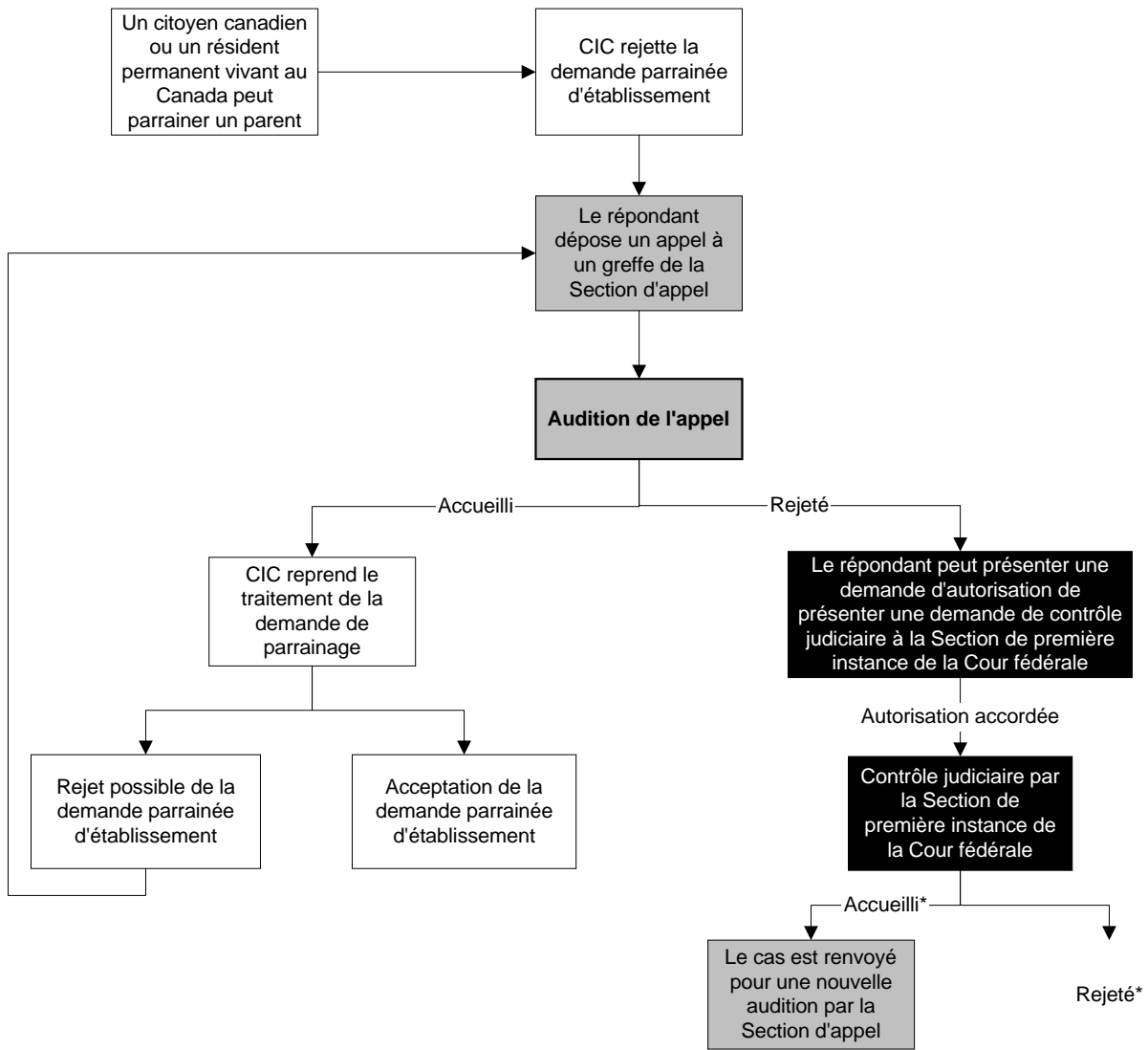
Pour de plus amples renseignements sur la CISR, visitez le site Web de la CISR au www.cisr.gc.ca ou contactez les Affaires publiques et parlementaires, au (613) 943-0201.

D. Processus de la CISR

Processus de détermination du statut de réfugié au sens de la Convention



Processus d'appel concernant une personne parrainée



*L'appel peut être renvoyé à la Cour d'appel fédérale lorsqu'une question grave de portée générale est certifiée

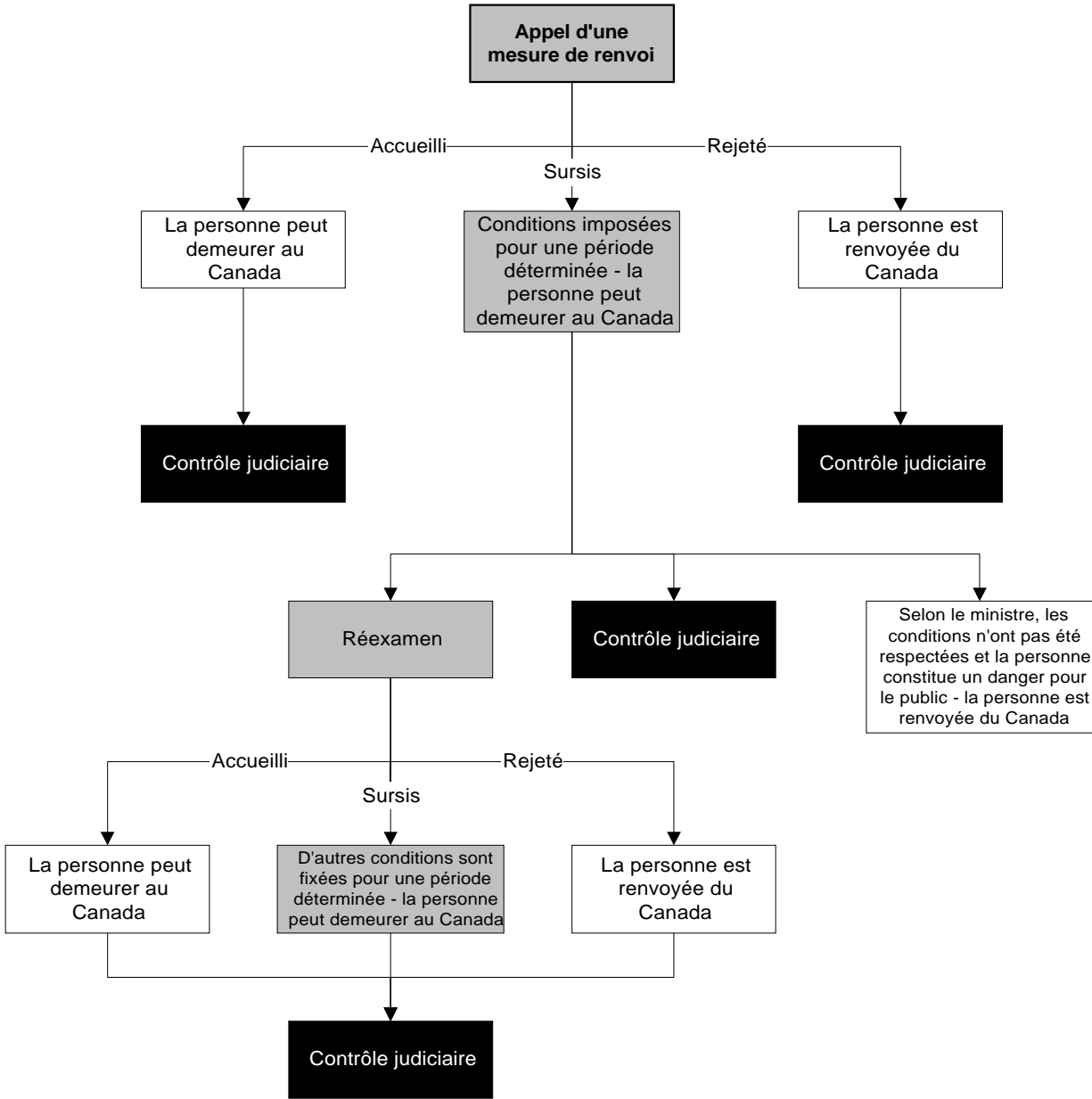
Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration (SAI) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

Processus d'appel d'une mesure de renvoi



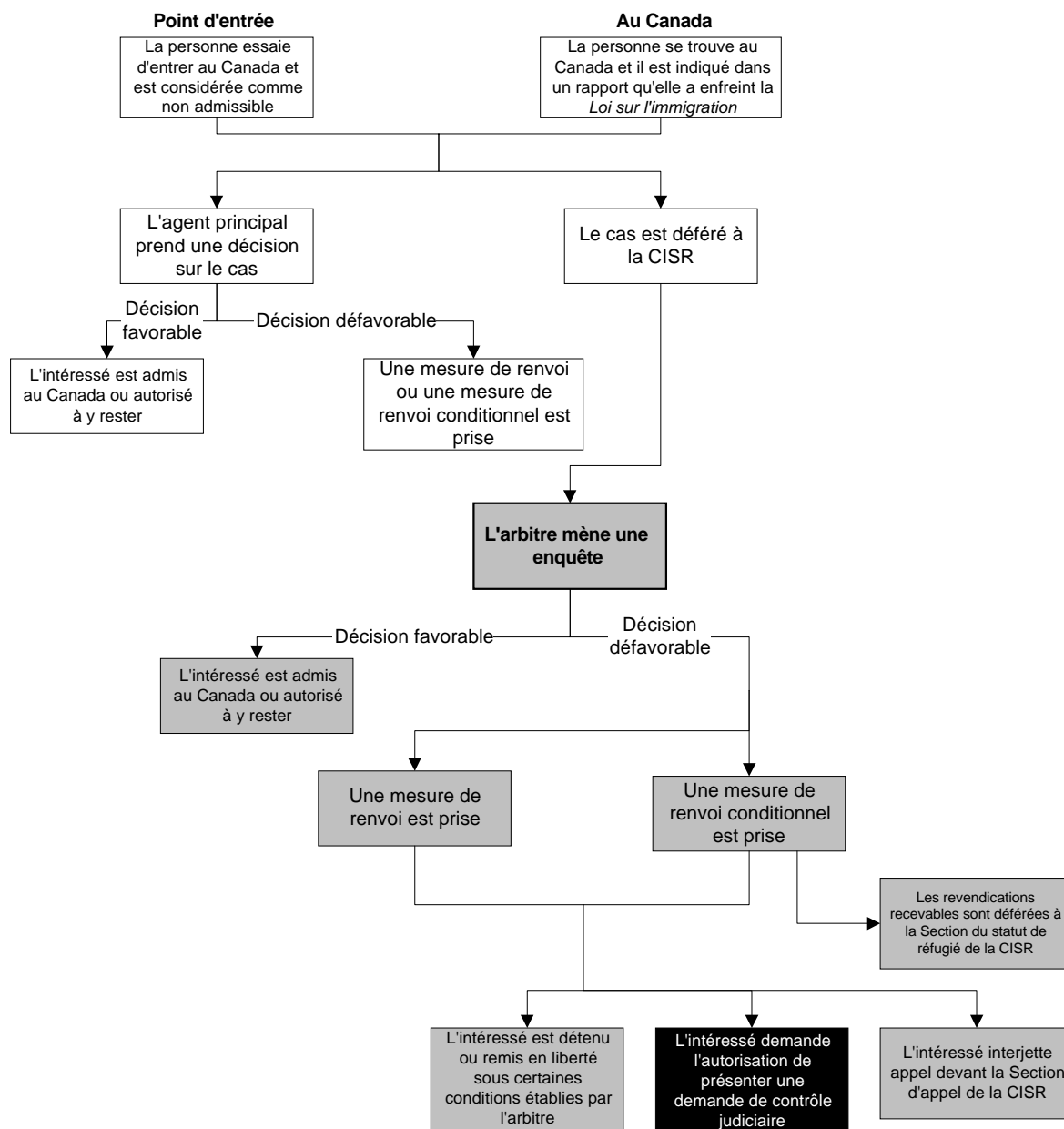
Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

Processus d'arbitrage



Responsabilité de :

Section d'arbitrage de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

Index

A	
Appels en matière d'immigration	6,9,10,12,15,16,31
Appels finalisés	15
Appels interjetés	15,16
Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)	26
B	
Bureaux	6,19
C	
Cadre de gestion des cas	19,20,23
Cas en instance	3,11,12,13,14,15,18,22
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	1,2,8,10,12,15,17,23,24,27
Cohérence	3,16,19,20,22,25
Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)	27
Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés	6,10
Cour fédérale	2,11,15,16,18
Coût par appel	16
Coût par enquête et par examen des motifs de détention	18
Coût par revendication	14
D	
Délais de traitement	1,2,3,11,14,15,19,22
Dépenses prévues	6,8,9,31
Détermination du statut de réfugié	1,6,7,8,9,10,12,17,21,23,31
Directeur exécutif	4,6
Directives	16,17,25
Directrice générale	6
E	
Enquêtes conclues	17
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,6,10,11,12,17,23,31
Examen des motifs de détention	1,5,6,9,10,11,12,17,18
F	
Fonction moderne de contrôleur	29
G	
Gestion du portefeuille	11,26
Gestion des audiences	22
Gestion et services généraux	6,9,10,11,31
Groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine	25
Groupe des consultations intergouvernementales (GCI)	25

H		
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)		7,27
I		
Intervenants		11,17,24,27
L		
<i>Loi sur l'immigration</i>		5,6,16,17,18,33
<i>Loi sur les langues officielles</i>		2
M		
Mandat		5
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration		2,5,8
Mission		5
Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)		24
N		
Navires en Colombie-Britannique		1,7,17,23
Normes de rendement		20,22
O		
Objectifs stratégiques		3,18,24
P		
Perfectionnement professionnel		6,11,24,25
Plan national d'apprentissage		24
Plans d'urgence		2,27
Politique sur les cas types		21
Président		1,3,5,16,25
Productivité		1,2,3,12,13,18,19,22,24
Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires		28
Q		
Qualité		1,3,4,16,19,21,22,24
Questions d'actualité		11,27
R		
Rapports		33
Rationalisation		19
Revendications déferées		1,2,12,13,14
Revendications réglées		13
Révision de la législation		2,8,26,27

S

Secteurs d'activité (descriptions)	10
Section d'appel de l'immigration (SAI)	1,6,15,16,24,33
Section d'arbitrage	1,6,17,33
Section du statut de réfugié (SSR)	1,2,6,12,13,14,16,21,25,33
Sélection du processus approprié	19
Site Web	33
Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR)	4
Suivi	22,28
Système de gestion des cas	20,22

T

Traitement parallèle	20
Traitement prioritaire	23
Triage	19

V

Valeurs	5
Vice-président	6
Vidéoconférence	23
Vision	5,24,29